

Delai préavis locataire depart à l'etranger d un mois

Par lozsam, le 18/08/2011 à 14:40

Bonjour,

Par mimi493, le 18/08/2011 à 15:03

non, le départ à l'étranger n'est pas un motif de préavis réduit Son préavis de 3 mois démarre le 18 aout, sauf si entre temps, il fournit une preuve de droit au préavis réduit. Le congé est valide.

Donc faites l'EDL de sortie le 16, prenez les clefs et sauf si vous relouez avant, il devra payer le loyer jusqu'au 18 novembre